

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DAEU

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilitée par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à délivrer le diplôme d'accès aux études universitaires option A (littéraire)



Contact : 05 59 40 78 88

DAEU option A - littéraire

Il donne l'équivalence de plein droit du baccalauréat pour les matières littéraires, juridiques et économiques afin de permettre soit une promotion par une progression dans la grille de qualification soit l'accès à l'Enseignement Supérieur ou à des concours de niveau IV et favoriser une meilleure insertion professionnelle et sociale.

L'année de préparation à l'examen est obligatoire. Elle peut s'effectuer :

- * en présentiel à PAU,
- * ou à distance par FOAD (formation ouverte à distance) sur les sites de l'Université (PAU, BAYONNE, MONT DE MARSAN) pour les stagiaires ne pouvant pas assister aux cours.

Conditions d'admission

Avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans au moins et satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- * avoir 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de la délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale*;
- * avoir 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de la délivrance du diplôme;
- * Sont également admises à s'inscrire les personnes de nationalité étrangère (en dehors de ceux de la CEE) résidant en France, satisfaisant aux conditions définies ci-dessus et titulaires, soit d'un permis de séjour les autorisant à travailler en France, soit d'une carte de réfugié politique.
- * S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

(*) sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale :

- les périodes de chômage avec inscription à Pôle Emploi.,
- l'éducation d'un enfant,
- le service national,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau.

En savoir plus sur le DAEU 

 [Télécharger la plaquette d'information du DAEU A \(PDF - 1.06 Mo\)](#)

Retrait des diplômes

Les diplômes 2017-2018 sont disponibles

Vous pouvez :

- * Les récupérer personnellement au bureau du DAEU sur présentation d'une pièce d'identité (tous les jours du lundi au vendredi, 9h00-12h00/14h00-17h00)
- * En faire la demande écrite en joignant :
 - * une enveloppe format A4 renforcée, affranchie au tarif d'une lettre recommandée avec accusé de réception (+ bordereau poste) et libellée à votre adresse
 - * une photocopie de votre carte d'identité
- * Mandater une tierce personne : Pour cela, cette personne doit se présenter munie de :
 - * votre demande écrite dans laquelle il est expressément précisé le nom de la personne mandatée
 - * une photocopie de votre carte d'identité
 - * sa pièce d'identité

DAEU option B - scientifique

En partenariat avec l'Université de Bordeaux (collège Sciences et Technologies) le DAEU B (scientifique) à distance a ouvert.

 [Télécharger la plaquette d'information du DAEU B \(PDF - 118.8 KB\)](#)